



AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2012
PROGRAMME PARTENARIAL | 2013

Éditorial

La mobilité, les déplacements ou les transports sont de plus en plus au cœur des enjeux des politiques d'aménagement, de développement économique, d'environnement et de qualité de vie, à toute échelle territoriale.

Permettre à chacun de se déplacer, notamment en cette période où les difficultés économiques rendent cela difficile pour une partie importante de la population de notre territoire, limiter l'engorgement de nos voies routières en développant des modes de déplacements alternatifs, faciliter l'accessibilité aux grandes infrastructures de transports de marchandises... Autant de sujets sur lesquels l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune s'est beaucoup investie en 2012, ce qu'elle poursuit en 2013.

C'est dans ce cadre qu'a notamment été conduite en 2012, une réflexion partagée et concertée sur les mobilités dans notre agglomération de Béthune-Bruay, qui s'est traduite par la conclusion d'un nouveau partenariat avec le SMT Artois-Gohelle. Celui-ci a adhéré à l'Agence d'Urbanisme au 1er janvier 2013.

Au-delà de cette action qui permettra notamment de réaliser un Plan de Déplacement Urbain « Grenelle » ou « transition écologique », et d'inscrire le Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) dans un véritable schéma cohérent de déplacement, l'Agence a engagé en 2012 et poursuivra en 2013, entre autres, les actions concernant les déplacements voyageurs au sein du Pays de la Lys Romane et autour de ses 2 pôles d'échanges de Lillers et Isbergues, l'extension du port de Béthune, l'intermodalité dans la vallée de la Lys... Autant d'actions qui doivent permettre de mettre en cohérence les politiques de mobilité et de transport aux différentes échelles du territoire d'intervention de notre agence d'urbanisme.

Cela constitue un volet important de notre activité, mais une partie seulement de nos actions réalisées et à réaliser. Elles ne manquent pas, je vous laisse le plaisir de les découvrir dans ce document.

Bonne lecture.

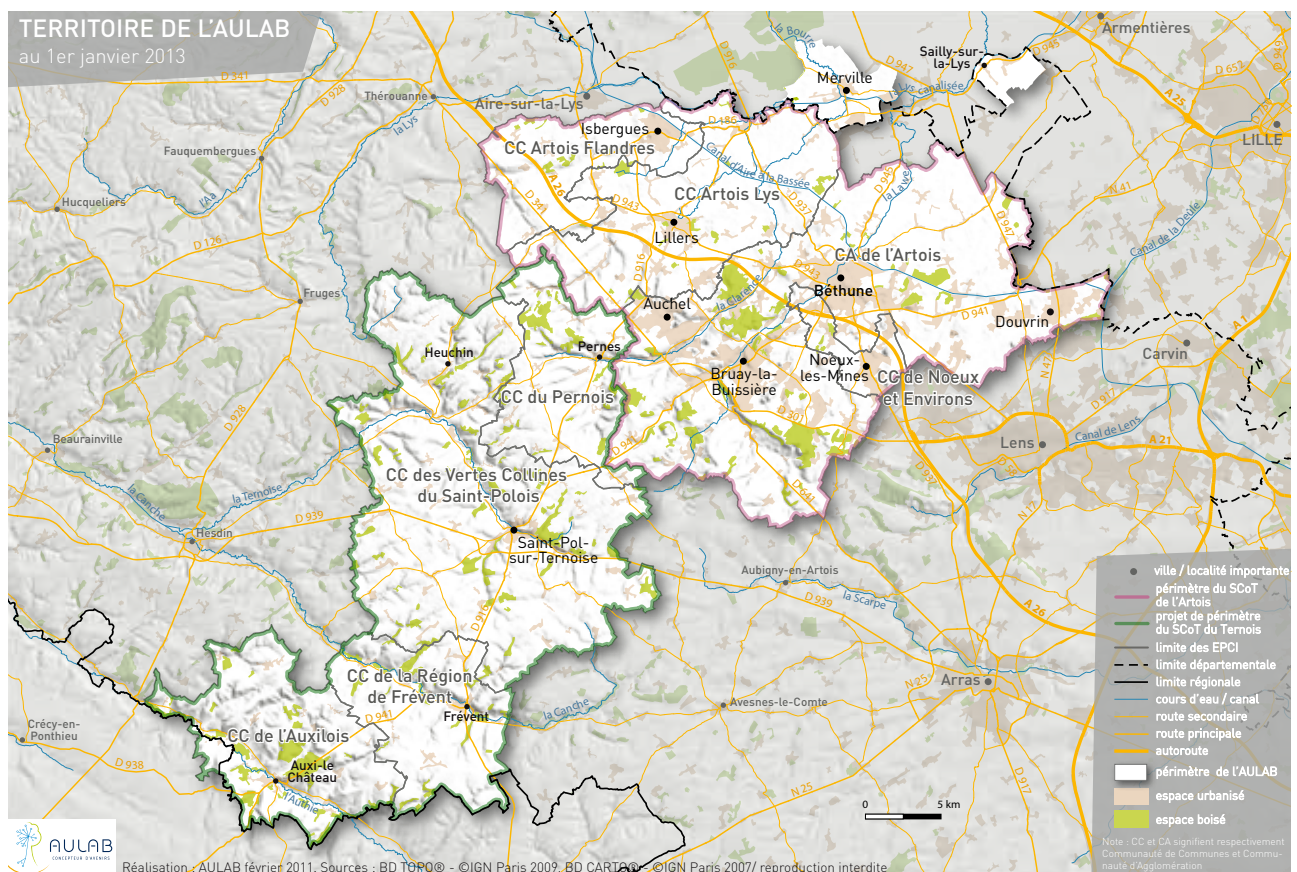
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through it and some horizontal strokes, representing the name Alain Wacheux.

Alain WACHEUX



Territoire de l'AULAB en 2012



Sommaire

Les missions de l'Agence	6
L'organisation de l'Agence	7
Le territoire d'action de l'Agence	8
Organigramme	9
Le projet de Programme Partenarial d'Activités 2013	11
Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville	12
Le SCoT de l'Artois	12
Le SCoT du Pays du Ternois	14
Les autres réflexions dans le domaine de la planification	16
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la planification territoriale	17
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les opérations d'urbanisme	18
Les AEU achevées en 2012 ou en cours de réalisation	19
Les autres actions et études	22
Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population	24
Les Plans Locaux de l'Habitat (PLH)	24
Les diagnostics fonciers	25
Définition d'une stratégie urbaine de la ville de Bruay-la-Buissière	26
Les autres études générales	26
Promouvoir des politiques durables de mobilité	28
Vers une nouvelle offre de transport collectif	28
Promouvoir l'usage des modes doux	30
Vers un réseau de transport sécurisé et hiérarchisé	31
Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement	32
L' Atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire du SCoT de l'Artois	32
Les autres études	33
Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation	36
Les observatoires de l' Agence	36
Les dossiers de l' Agence	37
Le Système d'Information Géographique (SIG)	38

Les missions de l'Agence

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) a été créée à la fin de l'année 2005 sous la forme d'une association loi 1901 par la Communauté d'Agglomération Artois Comm., les Communautés de Communes Artois-Flandres, Artois-Lys et Noeux et Environs, les Villes de Béthune et de Bruay-la-Buissière et le Syndicat Mixte pour le SCoT de l'Artois (SMESCOTA).

Elle a été agréée par l'État mi-2006 et adhère à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe aujourd'hui 53 agences réparties sur le territoire de la France et de l'Outre-Mer.

Nées en 1967 avec la Loi d'Orientation Foncière, les agences d'urbanisme ont vu leur champ d'action évoluer de l'urbanisme vers des questions plus larges d'aménagement et de planification du territoire, de développement économique, de transports et d'environnement.

Avec les nouvelles structures de coopération intercommunale et les territoires de projets définis par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) et la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les agences d'urbanisme ont vu leur rôle d'harmonisation des politiques urbaines à l'échelle des aires urbaines être reconnu au plan national.

Les principales missions des agences et de l' AULAB sont :

- **l'Observation**

L'observation permanente des phénomènes urbains constitue l'une des missions principales du métier des agences d'urbanisme. Elle permet au travers du recueil de données spatiales, économiques, sociales auprès de fournisseurs de données très divers, d'appréhender les territoires et leur fonctionnement.

- **l'Analyse**

Souvent chargée du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, l'AULAB alerte les Élus régulièrement par le biais d'études ou de rapports, des évolutions qui s'opèrent sur leurs territoires. Cette mission d'analyse est souvent assortie de propositions d'actions ou de conseils. L'AULAB est un outil partenarial qui lui permet d'être un lieu de débats entre les acteurs locaux (institutionnels, collectivités, professionnels).

- **l'Accompagnement**

Forte de connaissances acquises grâce à l'observation des territoires, l'AULAB accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur document de planification ou de programmation à l'échelle du pays, de l'agglomération, des communes ou des quartiers.

- **la Gestion de projet**

L'AULAB peut aller au-delà de l'accompagnement et proposer des projets alternatifs et des transferts de savoir-faire. Elle est en capacité de programmer des projets et de les mener en relation avec les communes et intercommunalités concernées.

La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement conforte les missions des agences d'urbanisme en confirmant qu'elles sont l'un des principaux moteurs de la promotion de la ville durable.



L'organisation de l'Agence

Outre les membres de droit, l'État et les collectivités qui constituent son territoire d'intervention, auxquels est venu s'ajouter à compter du 1^{er} Janvier 2013, le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle, l'AULAB compte au titre de ses membres associés : la Région Nord/Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, la Chambre des Métiers de Région Nord/Pas-de-Calais, la Chambre d'Agriculture de Région Nord/Pas-de-Calais, l'Université d'Artois et d'autres organismes publics locaux ou régionaux dont les représentants siègent dans ses 3 instances décisionnelles : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

• L'Assemblée Générale

Constituée des représentants de tous les membres et des personnes morales de l'association, elle contrôle l'activité et statue sur le mode de fonctionnement de l'Agence. Regroupant 62 membres, elle se réunit au moins une fois par an.

• Le Conseil d'Administration

C'est l'organe d'administration et de décision de l'Agence. Il a notamment la charge de délibérer sur le Programme Partenarial d'Activités (PPA) de l'Agence qui définit les études à mener par l'équipe technique. Se réunissant au moins 2 fois par an, ce Conseil est composé de 33 représentants issus des différentes structures membres de l'Agence.

• Le Bureau

Il est élu au sein du Conseil d'Administration qu'il a pour mission d'animer et se réunit au moins deux fois par an. Il est composé :

- du Président : Monsieur Alain WACHEUX, Maire de Bruay-la-Buissière et Président de la Communauté d'Agglomération Artois Comm ;

- de 2 Vice-Présidents : Monsieur Yves DUPONT (1^{er} Vice-Président), Maire d'Annequin et Président du SMESCOTA et Monsieur Pascal BAROIS (2^{ème} Vice-Président), Maire de Lillers, Président de la Communauté de Communes Artois-Lys ;

- d'un Trésorier : Monsieur Jacques NAPIERAJ, Maire d'Isbergues et Président de la Communauté de Communes Artois-Flandres ;

- d'un Secrétaire : Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire de Noeux-les-Mines et Président de la Communauté de Communes de Noeux et Environs ;

- de plusieurs membres représentatifs du territoire de l'Agence :

- Monsieur Olivier GACQUERRE représentant la Ville de Béthune ;

- Monsieur Albert BONNAIRE représentant la Ville de Bruay-la-Buissière ;

- Monsieur Marc BRIDOUX représentant la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois ;

- Un membre du Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle (à désigner).

Le territoire d'action de l'Agence

Le territoire d'action de l'Agence couvre les périmètres de 8 intercommunalités regroupées au sein :

- du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois (276 826 habitants en 2010*) :

- la Communauté d'Agglomération Artois Comm. (206 364 habitants);
- la Communauté de Communes Artois-Flandres (17 495 habitants) ;
- la Communauté de Communes Artois-Lys (34 695 habitants) ;
- la Communauté de Communes de Noeux et Environs (18 272 habitants);

- du Syndicat Mixte du SCoT du Ternois (38 451 habitants en 2010*) :

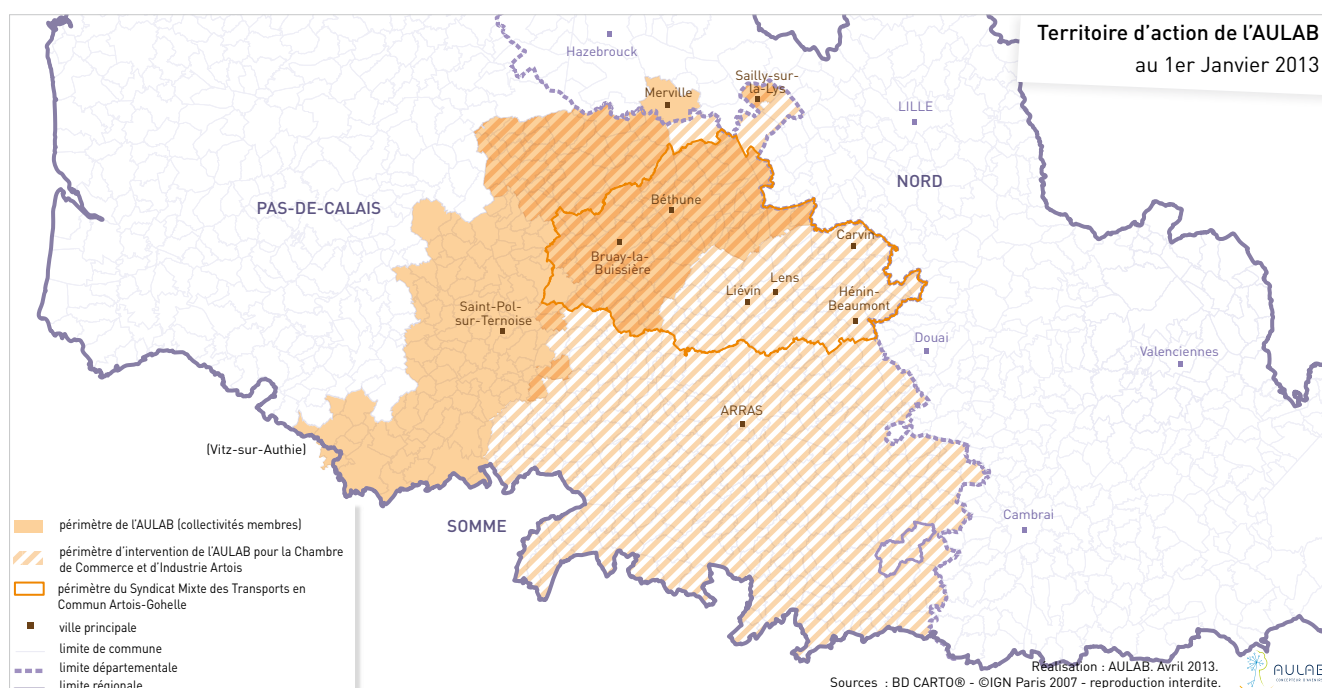
- la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois (19 555 habitants), qui résulte de la fusion entre la Communauté de Communes du Saint-Polois et celle du Pays d'Heuchin depuis le 1^{er} Janvier 2013,
- la Communauté de Communes du Pernois (7 008 habitants);
- la Communauté de Communes de l'Auxillois (5 284 habitants);
- la Communauté de Communes de la Région de Frévent (6 604 habitants).

La ville de Merville (9 100 habitants) et la commune de Sailly-sur-la-Lys (4 090 habitants) font également partie du territoire d'intervention de l'Agence.

* Les chiffres mentionnés sont extraits de l'INSEE et correspondent à la population municipale au 1^{er} Janvier 2010

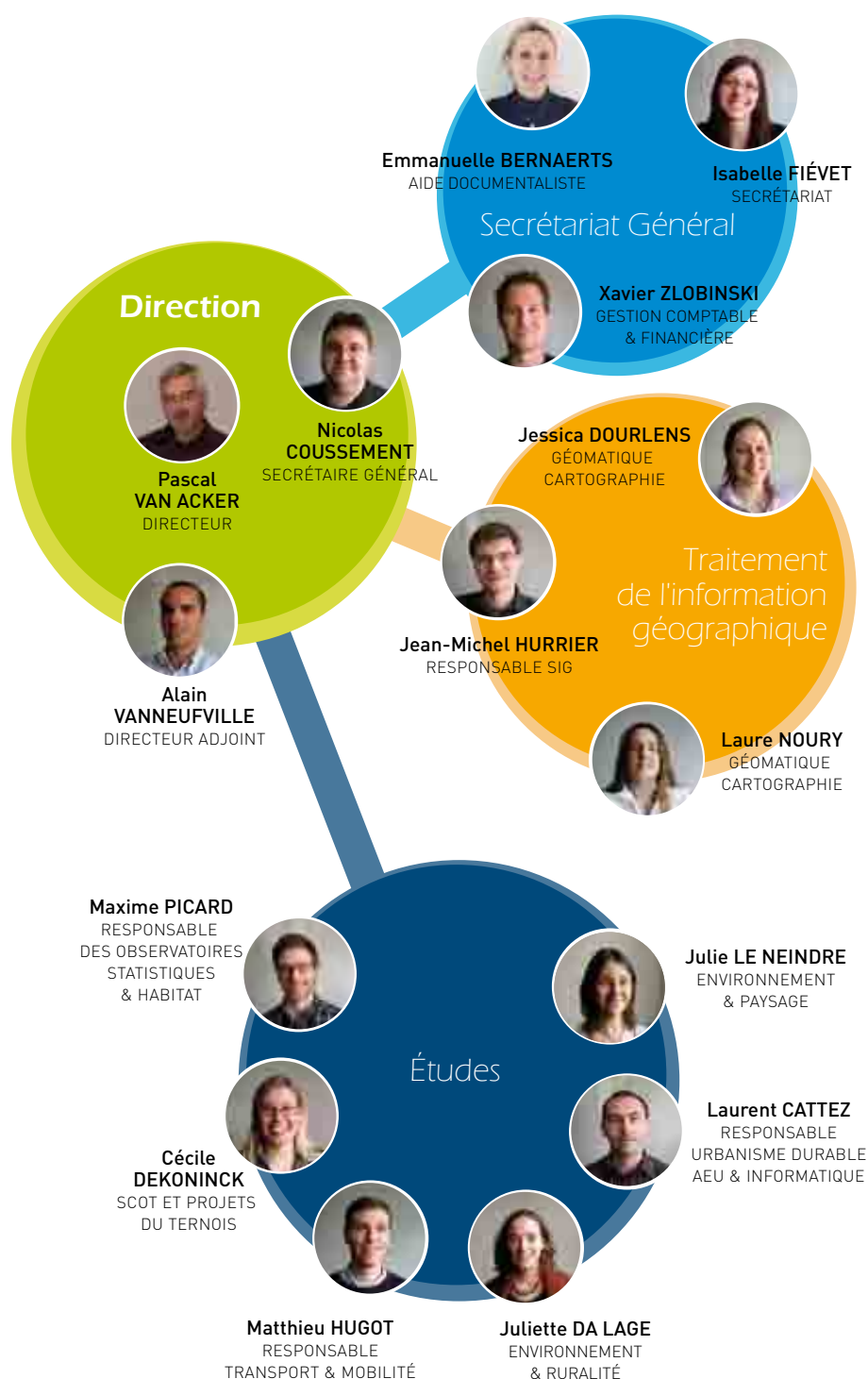
L'AULAB intervient également sur le territoire de la CCI Artois dans le cadre d'un partenariat reconduit après le regroupement des 3 CCI pré-existantes, notamment sur l'observation des évolutions économiques et sociales.

Depuis le 1^{er} Janvier, le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle est adhérent de l'AULAB. Il regroupe la CA Artois Comm. et la CC de Noeux et Environs, déjà adhérentes, et les CA de Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Le territoire couvert par l'AULAB regroupe désormais 706 000 habitants.



L'équipe de l'Agence

Pour réaliser les missions qui lui ont été confiées par ses membres, l'AULAB est animée au 31/12/2012 par une équipe permanente de 15 personnes d'horizons et de compétences diversifiés et complémentaires. Deux agents sont en cours de recrutement afin de constituer autour de Matthieu HUGOT, un pôle « Mobilité », suite à l'adhésion du Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois Gohelle.



Concours ESRI

Chaque année, ESRI France (Editeur du logiciel SIG ArcGis) organise une conférence nationale des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG). Lieu d'échanges et de partage autour du SIG, c'est aussi l'occasion pour les organismes de présenter leurs projets sous la forme d'un concours Poster.

L'objectif du poster est de mettre en avant l'intérêt et l'importance de la cartographie et des Systèmes d'Informations Géographiques pour visualiser, comprendre, analyser et décider.

En 2012, l'Agence a présenté un poster expliquant la méthodologie du diagnostic foncier à l'échelle communale et a reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie Pédagogique.

Ce poster est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Agence : www.aulab.fr

La méthodologie du **diagnostic foncier** à l'échelle communale

Préserver les fenêtres paysagères, limiter l'étalement urbain linéaire, conforter les centres-bourgs ...

... autant de prescriptions référencées dans le SCOT de l'Artois dont les communes membres doivent tenir compte dans leur document d'urbanisme (PLU ou CC).

Afin de les aider au mieux dans cette mise en compatibilité, l'Agence d'Urbanisme de l'Arondissement de Béthune (AULAB) propose une méthodologie, co-élaborée avec la DDTM Béthune-Lens, l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais et les quatre intercommunalités du SCOT de l'Artois, et ayant pour objectif de :

recenser tout le foncier stratégique de la commune

La méthode consiste à représenter cartographiquement tous les terrains disponibles au sein des zones U des documents d'urbanisme en distinguant pour chacune :

- leur qualité d'aménagement (note sur 12 points définie par 6 indicateurs)
- leur potentiel d'acquisition (court ou long terme)

un outil d'aide à la décision

l'association du SIG et de la cartographie

une urbanisation plus maîtrisée (comblement de dents creuses, renouvellement urbain...)

3 à 4 jours pour réaliser un diagnostic

plus de 60 communes pour un territoire de 100 communes


1

Phase de prise de connaissance

Collecter des informations sur la commune :

- des données statistiques (évolution de la population, chiffres clés, nombre de constructions...)
- des données géographiques (Cartes IGN, photo aérienne...)

Créer sous SIG une base de données Équipements qui regroupe tous les commerces et services présents sur la commune.




2

Phase de repérage des terrains disponibles

Repérer via une photo aérienne et le zonage PLU numérisés, les différents terrains libres de toute construction, en zone U.

Exclure du diagnostic tous les terrains libres soumis à un risque fort (zone noir ou rouge des PPRI, périmètre SEVESO...).

Distinguer parmi les zones libres restantes celles soumises à des contraintes environnementales (périmètre monument historique classé, site BASIAS, BASO), trame verte et bleue... et celles n'ayant aucune contrainte particulière.



3


Phase de terrain

Valider la disponibilité ou non des terrains repérés sous SIG.

Compléter la base de données Équipements (commerces fermés ou changement...).

Localiser les différents arrêts de bus.

Appréhender la commune: avoir une représentation visuelle et géographique de la commune.



4

Phase d'analyses

Rencontrer le Maire et/ou ses adjoints :

- valider les zones libres (CU en cours ? permis de construire ?)
- consulter ses projets,
- obtenir des informations complémentaires pour le diagnostic (sur les réseaux...)
- déterminer la mutabilité de chaque zone disponible repérée dans les phases précédentes (vendable à court terme ou long terme).

Calculer le coefficient d'aménagement de chaque zone libre à partir des 4 indicateurs :

commerces et services	potentiel d'acquisition	qualité d'aménagement	mutabilité
3	2	2	3
+ + + + =			
10			

5

Phase de restitution et de calculs

Déterminer le potentiel foncier de chaque zone libre (c'est-à-dire le nombre de logements possibles, en précisant les plus stratégiques et en appliquant au plus près les éléments prévus dans le SCOT de l'Artois).

4 cas de figures possibles :

- 1. Potentiel de logements possibles (calculé à partir du coefficient d'aménagement et du nombre de zones libres).
- 2. Potentiel de logements possibles (calculé à partir du coefficient d'aménagement et du nombre de zones libres).
- 3. Potentiel de logements possibles (calculé à partir du coefficient d'aménagement et du nombre de zones libres).
- 4. Potentiel de logements possibles (calculé à partir du coefficient d'aménagement et du nombre de zones libres).

Finaliser le pack diagnostic foncier composé :

- d'un rapport détaillé (liste des zones de centres communaux, liste des contraintes environnementales et zones affectées, compte rendu de l'entretien avec le Maire, fiche diagnostic (tableau synthétique) qui indique pour chaque zone le potentiel foncier sur la commune en U et en CU...)
- de plusieurs cartes détaillées au format A3 (Carte des commerces et services, carte des contraintes environnementales, carte de la Trame Verte et Bleue, carte du SCOT de l'Artois, carte de synthèse de foncier stratégique)

Et cartographiquement ...

- 1 carte des services et commerces sur le territoire (carte de bus, cartable, services, commercial...)
- 1 carte de la trame verte et bleue réalisée par l'AULAB et la Mairie de Béthune
- 1 carte des contraintes environnementales (zones Natura 2000, sites SENS, BASIAS, BASO, monuments historiques...)
- 1 carte du foncier stratégique (les zones les plus stratégiques et celles qui sont soumises à des contraintes, elles sont les plus stratégiques...)

Cyril CONGY
Chargé de mission territoriale de Béthune - DDTM 62

« Il répond à deux enjeux : la connaissance et la préservation. Au-delà de l'aspect quantitatif, la qualification de ce foncier apporte également un éclairage sur les différentes politiques sectorielles.

« L'impact positif sur lequel un outil indispensable d'aide à la décision et de préservation du foncier agricole, à la fois cartographique et numérique, est de permettre de visualiser et de quantifier les zones stratégiques. Il assure une meilleure sécurité juridique des documents d'urbanisme. Il a été très apprécié par les élus et les citoyens. »

Laurent ROSIAUX
Directeur du bureau d'études URBISCOM

« Il croise les potentialités foncières avec les contraintes, en se prêtant de voir si les Aires sont compatibles avec le document d'urbanisme ou non. Les documents sont très complets et très finement réalisés et permettent d'appréhender le territoire. »

Nadine LEFEBVRE, Isidre et Emmanuelle LEVEUGLE, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement
Commune de Beuvry, 9 022 habitants

« Le diagnostic foncier a été très utile dès le départ au bureau de la commune. Cela nous a permis d'identifier plus facilement les dents creuses...

« Le diagnostic foncier nous a été très utile en nous permettant de faire des choix judicieux en terme de classement de terrains. Nous avons pu également faire un classement de zones stratégiques ce qui nous a également permis... »

Marc BOULNOIS, Maire
Commune de Norrent Fontes, 1 466 habitants

« C'est un outil indispensable permettant de quantifier le foncier disponible. Il intègre dans le diagnostic du PLU, en fonction de la pédagogie via les cartographies, et surtout qui permet de prioriser les terrains en vue d'un développement en U. Il est un classement de Nadine (DR) de l'Agence. »

10 jours d'une vingtaine de pages réalisées en détail cette méthodologie est téléchargeable et consultable sur le site de l'Agence d'Urbanisme de l'Arondissement de Béthune - www.aulab.fr

Le Projet de Programme Partenarial d'Activités 2013

Le Grenelle de l'Environnement a donné une impulsion déterminante à l'émergence d'une nouvelle politique en faveur de l'environnement.

L'aménagement et le développement durable des territoires constituent un enjeu clef de cette démarche nationale. L'implication forte des structures politiques et professionnelles en charge de l'urbanisme en conditionnera la réussite.

Outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle, de par la nature même de leurs missions définies dans le Code de l'Urbanisme. Dans leurs travaux et leurs projets, elles s'efforcent d'articuler les échelles, de marier les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale mais aussi, de plus en plus, culturelle.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'Etat ont formalisé en 2008 dans un protocole de coopération, l'implication des agences dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et l'engagement de l'Etat à soutenir leur réseau. Ce protocole complète la Charte de Partenariat signée en 2001.

Un nouveau protocole a été signé à Paris en octobre 2011, prolongeant pour 3 ans le précédent de 2008. Le protocole propose un cadre commun d'intervention pour concrétiser, dans les territoires où sont présentes les agences d'urbanisme, les orientations du Grenelle de l'Environnement.

La « feuille de route pour la transition écologique », présentée lors de la conférence environnementale de septembre 2012, conforte cette orientation et confirme le rôle important de l'ingénierie territoriale, en particulier celui des agences d'urbanisme.

UN PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR PROMOUVOIR ET ALLER RÉSOLUMENT VERS UNE VILLE DURABLE

Le programme de coopération porte sur 5 axes d'intervention qui redéfinissent le partenariat entre l'Etat et les agences d'urbanisme, et aux niveaux régional et local, entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), appuyée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62, et l'AULAB.

Le projet de Programme Partenarial d'Activités 2013 de l'AULAB prend en compte les orientations de ce protocole. Il a été organisé sur la base de ses 5 volets contractuels.

Le SCoT de l'Artois

• Suivi et mise en oeuvre

L'Agence effectue pour le compte du SMESCOTA les missions de coordination, de pilotage, et d'animation du SCOT de l'Artois (certifié exécutoire depuis le 1er juin 2008). L'Agence travaille sur la mise en compatibilité des PLU et POS avec le SCOT qui devait être achevée en 2011 mais qui se poursuivra en 2013, quelques communes étant encore en cours de révision voire, pour quelques rares communes, sans révision engagée.

L'Agence effectue un travail d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, notamment pour faciliter la traduction opérationnelle des orientations stratégiques du SCoT.

L'Agence participe, en partenariat avec la DDTM, à la rédaction des cahiers des charges et à l'analyse des offres lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent.

L'Agence rédige les avis, sur arrêt projet, des documents d'urbanisme locaux pour le SMESCOTA et anime la commission de suivi des PLU. En effet, dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre du SCOT, le SMESCoTA, en tant que Personne Publique Associée, doit rendre un avis sur les PLU.

L'Agence a réalisé un document de synthèse, à vocation pédagogique, avec les principales prescriptions du SCOT pour permettre aux communes de prendre connaissance des principales dispositions du SCOT et faciliter leur prise en compte lors des révisions des documents d'urbanisme. Ce document de synthèse a été complété par la production de fiches techniques pédagogiques sur les principales prescriptions du SCOT.

Cette « boîte à outils » continue à être présentée aux communes et aux partenaires.

L'Agence effectuera pour le compte du SMESCOTA l'évaluation du SCOT, dans le cadre de la 'Grenellisation du SCOT' en 2014.

L'Agence effectue le suivi du SCOT par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs. Les Observatoires de l'Agence permettent de suivre ces indicateurs, mais aussi les évolutions statistiques du territoire par grands thèmes actualisés de manière permanente, par des publications régulières (lettres et dossiers). Des indicateurs communs de suivi aux SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, du Grand Douaisis, de l'Arrageois et de l'Artois, seront mis en place en 2013 dans le cadre de l'InterSCoT Terres du Nord. Ces indicateurs devront évaluer les effets des prescriptions des SCOT.

L'Agence va animer un groupe de travail en 2013, pour le compte du SMESCoTA, sur l'analyse de l'occupation du sol historique.

Dans le prolongement de la conférence permanente d'urbanisme commercial mise en place en fin d'année 2011, une réflexion pourrait être engagée pour préparer la future révision du SCOT de l'Artois afin d'élaborer un Document d'Aménagement Commercial, d'intégrer les préconisations et les prescriptions du SAGE de la Lys, du Schéma Régional Climat Air Energie, du Schéma Régional de Cohérence Ecologique/Trame Verte et Bleue, des lois Grenelle 2 et celles qui devraient être adoptées en 2013 dont celles relatives à « la feuille de route pour la transition écologique ».

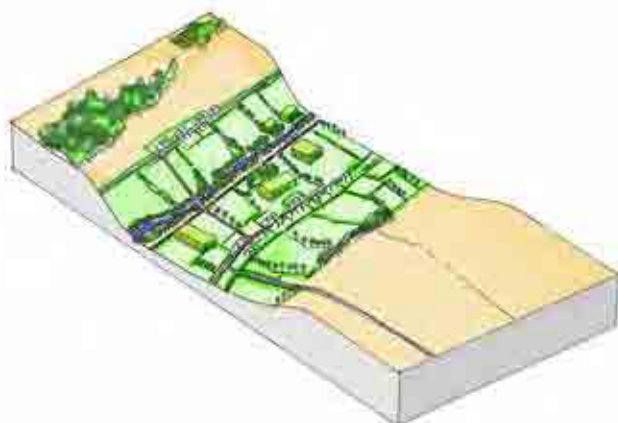
Le SCoT du Pays du Ternois

Les débats autour de la loi Grenelle 2 et notamment les modifications projetées du Code de l'Urbanisme en matière de limitation de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans les PLU, en l'absence de SCoT, ont amené les Élus des 5 Communautés de Communes du Pays du Ternois, à décider de réaliser un SCoT à l'échelle du Pays.

C'est le premier véritable SCoT Grenelle de la Région Nord-Pas-de-Calais et, dans cet objectif, il est accompagné d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme spécifique, conduite principalement sur la réalisation de l'état Initial de l'environnement, l'aide à la décision sur le volet environnemental du PADD et l'appui à la mise en œuvre de l'évaluation environnementale du SCoT.

De plus, depuis septembre 2012, l'Agence participe avec le Syndicat Mixte à un programme de recherche-développement, organisé par Entreprises, Territoires et Développement (ETD) et le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), sur l'élaboration de SCoT en milieu rural, intitulé « impact des spécificités des espaces ruraux sur le processus de planification spatiale » dans le but de concevoir des méthodes et outils adaptés aux caractéristiques de ces territoires.

> Bloc diagramme de la Vallée de la Ternoise, «la vallée de bocages» (extrait de l'analyse paysagère du Ternois par l'AULAB)



L'année 2012 a principalement porté sur la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du territoire et sur la détermination des enjeux de son développement, à travers trois sessions de réunions des cinq commissions thématiques. Un premier forum de concertation a permis d'échanger avec les acteurs locaux et la société civile sur les enjeux environnementaux du territoire.

Un premier numéro de la Lettre du SCoT est parue en septembre 2012 afin d'expliquer la démarche aux habitants. Un second numéro devrait sortir en juin 2013 pour partager les éléments de diagnostic et les enjeux validés par les élus.

L'année 2013 est vouée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein d'une commission stratégique composée d'élus, qui sera élargie aux Personnes Publiques Associées au SCoT. Les orientations générales du projet seront débattues en Comité Syndical, et approfondies lors d'un second forum de concertation. S'en suivra l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs, qui traduira réglementairement le PADD, ainsi que

l'analyse des impacts environnementaux du projet de SCoT.

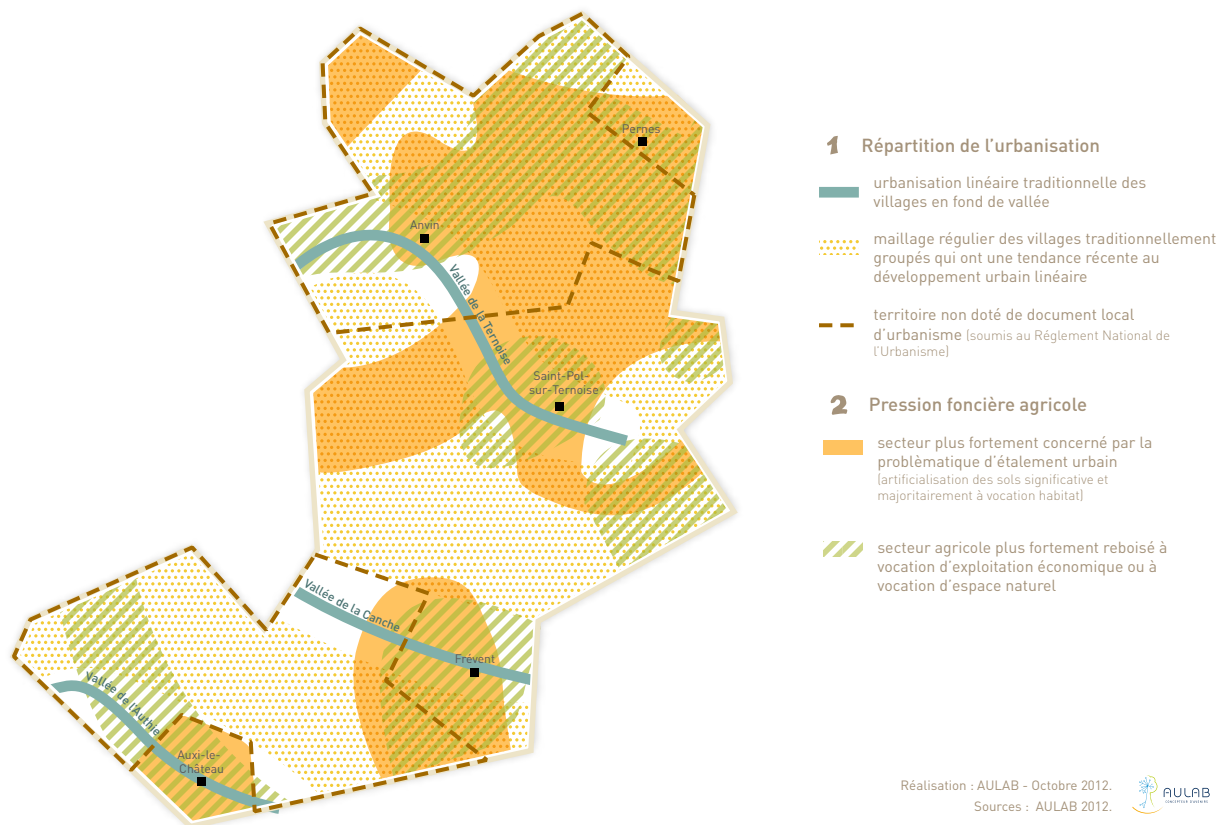
Les premiers travaux sur le PADD mettent en avant les questions liées aux spécificités et à l'identité rurale, très fortes sur le territoire. Néanmoins, aujourd'hui, les habitants des territoires ruraux ont de nombreuses interactions avec les territoires urbains, leurs modes de vie se différencient de moins en moins de ceux des habitants des villes... Comment les habitants du Ternois perçoivent-ils leur territoire ? Pourquoi choisissent-ils d'y rester ou d'en partir ? Habiter ce territoire est-il choisi ou subi ? L'Agence a donc proposé aux élus de travailler sur des outils de communication/concertation pour

approfondir ces questionnements. Elle mènera une enquête auprès de la population, afin de mieux connaître les habitants du Ternois et leur perception de leur territoire, et caractériser les nouvelles formes de ruralités. Ce sondage pourra être également valorisé lors de la 34^{ème} Rencontre Nationale de la FNAU en septembre 2013, dont le thème sera «les campagnes urbaines». La réalisation d'un film documentaire est proposé en complément : il permettra de recueillir la parole d'élus locaux sur leur perception de la ruralité et d'alimenter le débat sur l'avenir du Pays du Ternois. Cette mission sera portée par le Syndicat Mixte SCoT Ternois et accompagnée par l'AULAB.

> Exemple de cartographie issue des commissions thématiques

SCoT du pays du Ternois - synthèse de la commission aménagement

Des secteurs plus touchés par la consommation de terres agricoles en raison du phénomène d'étalement urbain



Autres réflexions dans le domaine de la planification

La loi Grenelle 2 a modifié les règles en matière de planification territoriale. A la suite du Pays du Ternois, plusieurs autres territoires du Pas-de-Calais ont engagé une réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux outils comme les SCoT ou les PLU intercommunaux.

Concernant les PLU intercommunaux, l'Etat a souhaité que l'AULAB puisse accompagner ses services dans une démarche pédagogique visant à promouvoir cette procédure de planification à l'échelle des Communautés de Communes, sur son territoire actuel et au-delà. Un cahier des charges type a ainsi été élaboré par les services de la DDTM 62 en partenariat avec les 3 agences d'urbanisme du Pas-de-Calais. Il devra être finalisé en 2013.

La FNAU a également souhaité que les agences d'urbanisme s'impliquent dans les nouveaux PLUi qu'il convient de considérer comme de véritables schémas de secteur des SCoT approuvés ou des préfigurations de composition de futurs SCoT.

Plusieurs projets de PLUi sont ainsi en cours de réflexion et l'AULAB pourrait être éventuellement sollicitée pour les accompagner, notamment pour la Communauté de Communes du Pernois et pour la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2013, le Pays d'Heuchin et le Saint-Polois.



La promotion de la HQE dans la planification territoriale

L'Agence remplit une mission de conseil auprès des communes pour les aider à mieux appréhender les nouveaux enjeux liés au développement durable et à la loi « Engagement National pour l'Environnement » (Grenelle 2), qui devront être intégrés au sein des documents de planification.

Ainsi, l'Agence d'Urbanisme intervient :

1. Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme à travers une démarche d'accompagnement des communes ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2. Au titre de la convention Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement -FRAMEE- (AULAB/Région/ADEME), en tant que maître d'ouvrage délégué pour la réalisation d'une mission étude et conseil sur le volet « Qualité Environnementale et Développement Durable » des PLU. Cette démarche expérimentale a été menée de façon conjointe et partenariale (mission de révision de PLU et mission d'étude-conseil) sur 4 communes choisies selon leur typologie : Annezin (commune périphérique à la ville centre),

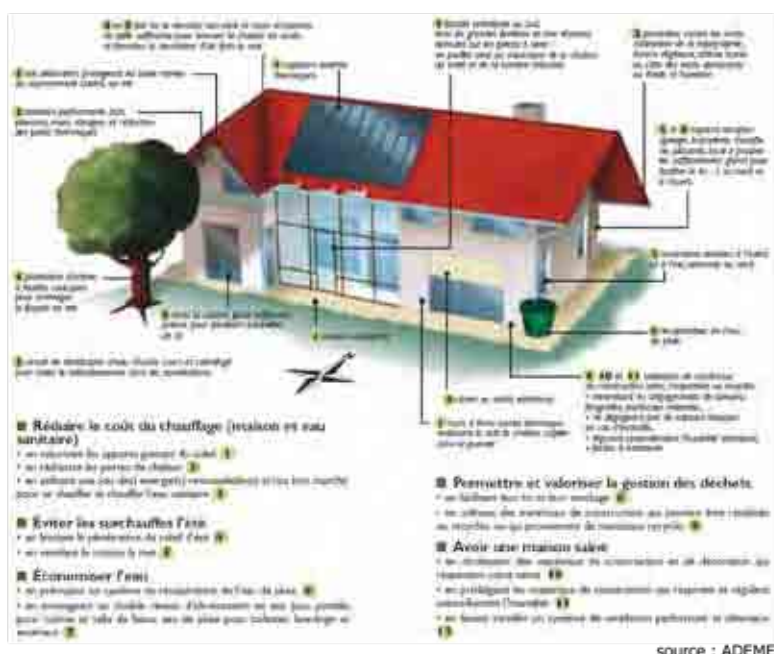
Marles-les-Mines (commune de l'ancien Bassin Minier) et La Couture (commune périurbaine).

La commune de Béthune ayant souhaité approuver son PLU plus rapidement, la commune de Merville a été retenue pour s'y substituer. Les bureaux d'études ont été choisis en 2010 et la mission s'est achevée au 1er semestre 2012. L'Agence Régionale Pour l'Environnement (PACA) a repris l'exemple mervilleois dans sa publication « PLU et développement durable » en 2012. Début 2013, c'est le CETE qui s'intéresse aux développements mervilleois suite aux AEU réalisées en 2011 et 2012. Une fiche de synthèse est en cours de rédaction.

3. Une nouvelle réflexion va s'engager dès 2013 sur la réalisation de PLU intercommunaux QEDD.

4. La réalisation du SCoT du Ternois participe également à cette démarche (cf. l'AEU en cours permettant de compléter le diagnostic environnemental) d'autant que les élus de ce territoire, principalement rural, souhaitent être exemplaires dans les domaines de l'énergie et des mobilités.

LA CONSTRUCTION D'UNE PARCELLE À VOCATION D'HABITAT



La promotion de la HQE dans les opérations d'urbanisme

L'Agence intervient dans ce domaine grâce au partenariat noué avec la Région et l'ADEME au titre du FRAMEE depuis 2007, partenariat qui a été confirmé et renforcé année après année suite aux résultats obtenus dans l'accompagnement des collectivités partenaires par le biais de la méthodologie AEU. Un groupe de travail partenarial se réunit régulièrement sous l'égide de la Région et de l'ADEME. Dans ce cadre un «Manifeste pour des projets d'urbanisme durable en Nord-Pas-de-Calais» a été réalisé. Il traduit l'engagement en faveur d'un urbanisme de projet durable visant 17 principes d'action.

La démarche AEU est une démarche originale permettant en phase d'engagement d'un projet urbain de préciser l'état des lieux environnemental sous toutes ses facettes, de dégager des enjeux et de proposer des orientations et des préconisations d'aménagement qui puissent être intégrées lors de la phase opérationnelle et assurer la montée en qualité des projets urbains en termes de développement durable et, tout simplement, leur meilleure intégration dans les trames existantes qu'elles soient bâties ou environnementales.

La réflexion nationale lancée par l'ADEME sur l'évaluation des Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU), à laquelle l'AULAB a participé, avait vu confirmer l'AEU comme une démarche intéressante et constructive et qu'il convenait de la soutenir encore quelques temps. L'ADEME réalise un recueil de 35 AEU exemplaires sur plus de 800 qui ont été réalisées à ce jour au niveau national. 2 AEU portées par l'Agence figureront dans cet ouvrage à paraître en 2013.

Ainsi, l'Agence revendique à ce jour une expérience de plus de 20 AEU achevées ou en cours de réalisation sur des types d'espaces très divers relevant de son périmètre d'action ainsi que sur 5 documents de planification dont l'AEU sur le SCoT du Ternois.

L'AULAB a été présente aux côtés de l'ADEME dans l'élaboration de la méthodologie AEU de 2^{ème} génération, un nouveau guide intégrant les avancées du Grenelle et mettant davantage le curseur sur les mobilités et les transports, l'adaptation au changement climatique, la nature en ville et la trame verte et bleue ainsi que sur la participation des habitants aux processus de décision. Ces thématiques font l'objet de cahiers techniques et illustratifs accompagnant le nouveau guide méthodologique à paraître.

C'est dans ce contexte de retour et de capitalisation d'expérience, de valorisation de la méthodologie, d'analyse de ses atouts et faiblesses ainsi que son évolution vers un nouveau cadre prenant davantage en compte l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, que l'Agence pilote son nouveau programme.

Le programme 2012 des Approches Environnementales de l'Urbanisme de la convention FRAMEE a subi un décalage dans sa mise en œuvre, la Région Nord-Pas-de-Calais n'ayant pu délibérer favorablement qu'en milieu d'année 2012. Il concernait avec l'achèvement du programme 2011 :

- **Saint Pol sur Ternoise : requalification et extension de la Zone Industrielle.**
- **Merville : friches Engrais Nord France et Gare,**
- **Troisvaux : requalification de l'ancienne Abbaye de Belval,**
- **Houdain : projet de renouvellement urbain de la commune,**
- **Pernes-Camblain : projet de renouvellement urbain de la commune.**

Ces AEU sont achevées ou en cours de réalisation.



Les AEU achevées en 2012 ou en cours de réalisation

- **Requalification et extension de la ZI de Saint-Pol-sur-Ternoise**

L'objectif était d'intégrer des préconisations environnementales et énergétiques exemplaires pour cette zone industrielle en entrée de ville. Un schéma d'ensemble a été réalisé pour la requalification et l'extension de cette Zone Industrielle ancienne mais très dynamique constituant un pôle agro-alimentaire d'importance régionale. Il s'agit de faciliter le développement du tissu industriel local, la création d'emplois par

l'aménagement durable de cette zone et améliorer les pratiques environnementales des entreprises et de la collectivité. L'écologie industrielle était un objectif annoncé du cahier des charges et cela se traduit par l'arrivée d'une unité de méthanisation sur le site de l'extension prévue au POS. Cette étude a permis en outre l'élaboration d'un tableau de bord de suivi de mise en œuvre selon les principes de la HQE Aménagement™.



- **AEU sur le projet urbain de la ville d'Houdain**

La première phase de l'étude – élaboration d'un diagnostic environnemental et urbain portant sur l'ensemble de la commune – a permis à la commune de définir les grands objectifs de son projet urbain et d'identifier les secteurs présentant un potentiel important en terme de développement et de renouvellement urbain.

Les phases suivantes de l'étude ont abouti à un ensemble de prescriptions et un schéma d'aménagement sur les sites de projets identifiés par la commune qui ont été intégrés dans la révision du PLU de cette commune.

- **AEU sur la requalification et le changement de fonction de l'Abbaye de Belval à Troisvaux**

L'abbaye Notre-Dame de Belval a été fondée en 1893 mais depuis le mois d'octobre 2011, les sœurs de l'abbaye de Belval ont quitté Troisvaux pour se regrouper dans la Marne laissant à la vente près de 12 000 m² de bâtiments et plus de 10 hectares de terres et de jardins alentours. Ce projet de requalification de l'abbaye est un projet majeur pour le Pays du Ternois. La Région et le Conseil Général y portent également intérêt. L'AEU envisagée avait pour vocation principale de travailler sur les aspects énergétiques et architecturaux à l'échelle des bâtiments mais aussi de l'inscription du site dans son environnement et notamment son accessibilité. Concomitamment au travail de l'Agence, un comité de pilotage travaille sur la dimension économique du projet et regroupe de nombreux acteurs. Afin de vérifier la faisabilité technique et financière de cette requalification, l'Agence a lancé un audit technique des bâtiments qui composent cette abbaye dont les résultats mettent en lumière l'envergure du chantier à réaliser en termes de mises aux normes, notamment énergétiques.



Abbaye de Belval à Troisvaux

- **AEU sur Pernes et le hameau de la Ferté à Camblain-Châtelain**

L'objectif général de la mission est de définir un projet urbain à Haute Qualité Environnementale sur l'ensemble du périmètre AEU (commune de Pernes + hameau de la Ferté à Camblain-Châtelain) en intégrant la problématique d'un urbanisme visant à conforter le tissu urbain existant à Pernes (renouvellement urbain) et à valoriser le foncier situé à proximité de la halte ferroviaire à Camblain. Après une première phase de diagnostic, qui a permis également d'alimenter la réflexion en cours sur le PLU de Camblain-Châtelain, l'étude entre dans sa deuxième phase visant à définir un scénario durable d'aménagement.



Centre-bourg de Pernes

- **AEU sur les friches Engrais Nord France et Gare à Merville**

L'AEU étant achevée courant 2012, il s'agit aujourd'hui d'intégrer l'ensemble de ses préconisations au sein du document d'urbanisme en cours de réalisation. Une première partie va être mise en œuvre prochainement, selon le scénario retenu par l'AEU, sur l'entrée de ville route d'Estaires.



Merville : vue de la friche

Le programme 2012 des AEU (souhait de la Région d'annualiser les dépenses) concerne également l'AEU sur le SCOT du Ternois pour la partie « diagnostic environnemental/EIE ».

L'AEU sur la friche FINALENS à Douvrin a été reportée, le propriétaire des terrains ayant déposé un projet privé d'aménagement.

Le Programme 2013 pourrait porter sur 3 nouvelles AEU concernant (liste sujette à évolution en fonction d'études de sols en cours) :

- Bruay-la-Buissière : la friche FOULON,
- Auxi-le-Château : projet de renouvellement urbain de la commune,
- Béthune : L'extension du Port de Béthune

Des missions d'assistance et de conseil HQE seront également développées sur des sites de taille plus réduite, ne nécessitant pas d'AEU qui sont des études plus « lourdes », comme ce fut le cas, en 2012, sur Valhuon, Pernes en Artois, Burbure, etc...

Enfin l'AULAB continuera à accompagner la Ville de Béthune dans la réalisation des éco-quartiers de l'Horlogerie, de la rue de Lille, de la gare et du Rabat, de la Ville de Bruay (îlot Doyelle/Hôtel de Ville) et de plusieurs communes ayant réalisé des AEU (Saint-Pol sur Ternoise, Lillers, Gonnehem, Fouquières...).



Une AEU pourrait être lancée sur le Port de Béthune

Les autres actions et études

- **Participation aux actions conduites par la FNAU**

L'AULAB participe au sein du réseau des agences à de nombreux groupes de travail thématiques, en particulier ceux concernant les SCOT, le Grenelle de l'Environnement, l'urbanisme commercial...

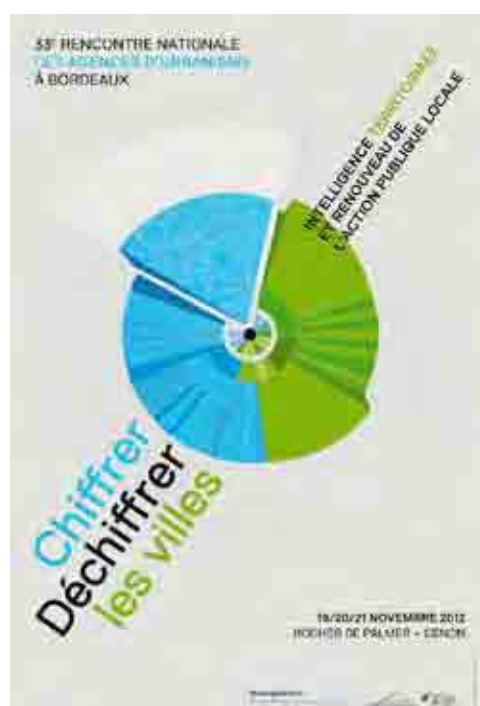
Elle participe également aux Rencontres Nationales de la FNAU. En 2012, à Bordeaux, elle a animé l'atelier consacré à la Trame Verte et Bleue.

L'AULAB a également accueilli en 2012, le séminaire annuel des Directeurs d'agences d'urbanisme.



Séminaire annuel des directeurs d'Agence d'urbanisme

Elle participe activement à l'élaboration de plusieurs publications nationales sous l'égide de la FNAU et de ses partenaires.



- **Participation aux actions conduites par la Région Nord Pas-de-Calais (hors actions contractualisées) et par le Département du Pas-de-Calais**

L'AULAB participe aux groupes de travail sur la démarche régionale INTERSCOT, sur le Plan Climat Régional, sur les Directives Régionales d'Aménagement, notamment celle sur la lutte contre l'étalement urbain, sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Trame Verte et Bleue où elle représente, compte-tenu des actions qu'elles portent en ce domaine (cf. l'atlas TVB) les ingénieries territoriales de la région.

Elle est membre des « fabriques » régionales de prospective 2040, notamment celle portant sur l'environnement. Elle participe aux ateliers des méthodologies du foncier.

L'AULAB participera également aux études thématiques souhaitées par le Conseil Général du Pas-de-Calais. Elle peut intervenir également en assistance du Département dans le cadre de ses contractualisations avec les EPCI.

• Participation aux actions conduites dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille

L'AULAB représente, dans le cadre des groupes de travail, le SMESCOTA. Elle intervient également à titre d'expert dans plusieurs actions : la Trame Verte et Bleue, la mobilité et les transports, et, plus particulièrement, dans le renouvellement urbain durable.

L'Agence a animé un atelier sur la performance énergétique en renouvellement urbain et a participé à la rédaction du dossier de synthèse publié mi-2012.

Une réflexion sur l'ingénierie territoriale à l'échelle

de l'Aire Métropolitaine a été engagée en 2011. Cette ingénierie devra être co-construite avec les structures existantes telles l'AULAB et la Mission Bassin Minier avec laquelle de nombreuses actions sont menées conjointement. L'Association Aire Métropolitaine de Lille, désormais opérationnelle, a arrêté son programme d'actions 2011-2013.

L'AULAB contribue à sa réalisation tant au travers des études de son PPA qu'en support à des études spécifiques.



• Partenariat AULAB/Mission Bassin Minier

Un axe particulier sera développé dans le cadre du partenariat AULAB/MBM sur la mise en œuvre du plan de gestion « UNESCO », notamment dans les domaines de la planification et de l'urbanisme réglementaire (introduction de préconisations et de prescriptions dans les documents d'urbanisme). Le SCOT de l'Artois et la CA Artois Comm. pourraient en être des territoires d'exemplarité.

Un travail commun en collaboration avec le SMT Artois-Gohelle a également été engagé sur les mobilités et il se poursuivra en 2013 (cf. Chapitre 4).

• Partenariat FNAU/ADEME/UNIVERSITÉS

L'AULAB et 4 autres agences ont participé à une recherche nationale conduite par plusieurs universités et laboratoires de recherche sur

les «impensés socio-démocratiques de la ville durable». Une publication sur cette recherche sera faite fin 2013.

• Participation à l'élaboration de la feuille de route de l'ADEME sur le développement durable de la ville

L'AULAB est intervenue à titre d'expert comme représentant des agences d'urbanisme au Comité

de Pilotage National. Elle sera associée à sa formalisation en 2013.

• Participation aux groupes de travail nationaux animé par le CERTU et CGDD sur la ville résiliente

Un partenariat avec les agences de Saint-Etienne et Béthune sera formalisé pour, à partir d'exemples sur leurs territoires, alimenter cette

réflexion nationale s'inscrivant dans la « feuille de route pour la transition écologique ».

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

- **Accompagnement du PLH du Pays de la Lys Romane**

En tant que partenaire, l'Agence est associée aux comités de pilotage des 2 P.L.H du Pays de la Lys Romane. A ce titre, elle apporte son analyse notamment à travers son observatoire des évolutions sociales et urbaines.

La Communauté de Communes Artois Lys a contractualisé son PLH avec l'Etat en 2011. Elle souhaite être accompagnée sur une

réflexion en direction des formes d'habitat pour les personnes âgées de son territoire et pour le suivi de ses actions à travers la mise en place de l'observatoire du PLH du Pays de la Lys Romane, réalisé en partenariat avec l' AULAB. La Communauté de Communes Artois-Flandres souhaite également formaliser son PLH et a sollicité l'AULAB pour l'assister.

- **Accompagnement du PLH du Pays du Ternois**

L'Agence a accompagné la dernière phase de la réalisation du PLH du Pays du Ternois, en particulier le programme d'actions à mettre en œuvre sur la Communauté de Communes du Saint Polois, telle l'OPAH qui a été lancée en 2012. L'ensemble de la démarche sera réintégré dans le SCOT du Pays du Ternois.

- **La réalisation du PLH de la CCNE**

L'Agence d'Urbanisme a accompagné la réalisation du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Véritable outil de prévision et de programmation ayant pour objectif de répondre aux besoins des habitants en terme de logement et d'hébergement, le PLH vise à répartir de façon équilibrée et diversifiée l'offre entre les communes concernées. Le PLH de la CCNE a été arrêté et sera soumis à l'avis de l'Etat avant la fin 2013.

- **La révision du PLH de la CA Artois Comm.**

Artois-Comm a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans sa démarche de mise en œuvre de son nouveau PLH, notamment en lui fournissant des données statistiques et géographiques et en lui apportant des informations plus territorialisées issues des études générales réalisées et des diagnostics fonciers. L'Agence interviendra également dans le cadre de l'action

n°8 du PLH visant à « favoriser l'émergence de coopération inter-bailleurs » par sa participation à l'animation de conférences habitat.

Enfin, l'AULAB participera à l'élaboration de l'observatoire de l'habitat de ce territoire en lui fournissant en continu des données statistiques issues des études générales réalisées et des diagnostics fonciers.



Quartier des 7 Bonnets à Fouquières-lès-Béthune

Les Diagnostics Fonciers

• Les diagnostics du foncier libre à urbaniser à vocation habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, les communes qui mettent en révision, modifient ou élaborent leurs documents d'urbanisme, doivent intégrer de nouvelles prescriptions issues du Document d'Orientations Générales du SCOT.

Pour les aider à s'interroger sur les questions de densités urbaines, de logements mais aussi de stratégie foncière, l'Agence a mis en place un groupe de travail composé de la coordination territoriale de la DDTM, des intercommunalités du territoire et de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.

La méthodologie a désormais été appliquée sur 65 communes et elle se poursuivra en 2013 à la demande du SMESCOTA, d'Artois Comm. et de la Communauté de Communes Artois-Lys par une vingtaine de nouveaux diagnostics, le territoire du SCOT devant être totalement couvert fin 2014 à l'exception de très rares communes qui ont refusées la réalisation de ce diagnostic qui est pourtant souhaitée par la DDTM62, lors de la révision des PLU, pour justifier l'ouverture à l'urbanisation.

• Les diagnostics fonciers agricoles

La loi Grenelle 2 renforce également les dispositifs de maîtrise de la consommation du foncier agricole. Elle impose la réalisation du diagnostic foncier agricole préalable à la réalisation des documents de planification mais aussi lors de leur révision.

Une méthodologie pour l'établissement d'un référentiel « diagnostic foncier agricole » a été élaborée en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Chambre d'Agriculture de Région qui propose, par ailleurs, un diagnostic à vocation plus économique et complémentaire de l'approche plus foncière développée par l'AULAB.

Trois communes ont été proposées par les partenaires pour tester cette méthodologie. Une première analyse a été conduite en 2012 sur la commune de Burbure. En 2013, l'expérimentation sera prolongée sur deux autres communes, puis une capitalisation des trois expériences sera menée afin de formaliser la méthode. En fonction des résultats et de leur évaluation, cette démarche pourra être intégrée aux missions d'études des bureaux d'études en charge de la révision des PLU à partir de mi-2013. Une réflexion sera conduite ultérieurement pour fusionner ces 2 diagnostics qui sont complémentaires.



Diagnostic agricole sur Burbure : prise de vue de la RD916

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

Définition d'une stratégie urbaine pour la ville de Bruay-la-Buissière

La Ville de Bruay a souhaité que l'Agence puisse l'accompagner dans la définition d'une stratégie de développement urbain.

L'AULAB a donc lancé une étude de « stratégie pour le développement et la qualité de vie de la ville de Bruay la Buissière ». Cette étude de prospective urbaine s'appuie en particulier sur la valorisation de la trame paysagère qui constitue un potentiel important pour le retissage urbain de cette ville. Cette étude a été confiée à Gilles VEXLARD, Grand Prix du Paysage en France et en Allemagne. Elle s'est achevée au printemps 2012. Cette réflexion sera poursuivie en 2013

avec notamment la définition d'un programme d'études techniques spécifiques afin de préciser les conditions de mise en œuvre de la démarche et sa faisabilité, en particulier en matière hydrographique et hydraulique sur la Lawe. Un schéma de végétalisation et de paysagement des axes de déplacements modes doux sera finalement élaboré en 2013.

La Ville de Bruay a demandé, par ailleurs, que l'AULAB puisse accompagner son équipe ANRU dans l'élaboration des indicateurs de suivi de son projet.

Autres études générales

• Étude sur le parcours résidentiel des personnes handicapées vieillissantes

Etude sur le parcours résidentiel des personnes handicapées vieillissantes, en partenariat avec le Conseil Général 62, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces populations qui pourraient conserver une autonomie mais

qui font trop souvent l'objet de placements en structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes qui ne correspondent à leurs besoins.

• Étude sur les perspectives démographiques de la jeunesse

En association avec l'Institut de Démographie de l'Université de Paris-Sorbonne et sur la demande du Conseil Général 62, l'Agence a souhaité

analyser les caractéristiques et les perspectives démographiques de la jeunesse sur son territoire.

• Étude sur le renouvellement de la population des ménages

Une étude sur le renouvellement de la population des ménages en fonction de l'ancienneté des logements au sein du SCoT de l'Artois et du Pays

du Ternois, dans le cadre du partenariat engagé avec l'Institut de Démographie de l'Université de Paris-Sorbonne va être réalisée.





Résidence Quinty à Beuvry

- **Étude sur le logement étudiant**

Une première approche a été réalisée en 2012 mais elle doit être complétée car les informations obtenues, notamment sur le parc privé, sont incomplètes. Plusieurs évolutions sur le parc sont prévues par ailleurs en 2013, nécessitant une poursuite de la démarche.

- **Accompagnement sur le Pays de la Lys Romane**

L'Agence accompagne le Pays de la Lys Romane sur deux réflexions :

- le développement des structures d'hébergement les mieux adaptées aux personnes âgées en particulier en secteur plus rural.

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de la Lys Romane : cette démarche vise à revaloriser le cadre de vie des habitants par le biais d'actions en faveur de l'habitat.

- **Étude sur l'évolution des valeurs foncières et immobilières**

En partenariat avec l'EPF Nord-Pas-de-Calais avec lequel l'AULAB a passé une convention de partenariat, une étude sur une évolution des valeurs foncières et immobilières au cours de ces dernières années, sera engagée en 2013.



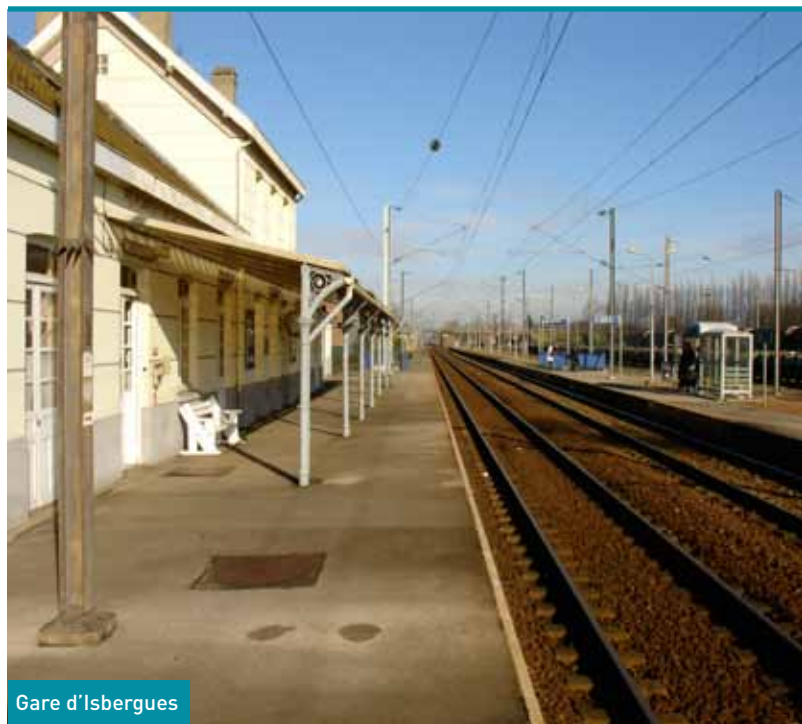
Constructions en cours de réalisation

- **À l'échelle du Pays de la Lys Romane**

Les 2 Communautés de Communes Artois Flandres et Artois Lys ont souhaité que l'AULAB puisse réaliser une étude pré-opérationnelle sur la mise en place d'un service de mobilité des personnes sur leurs territoires. L'étude a été lancée fin 2012 et se poursuit en 2013.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des objectifs de la Politique Globale de Déplacements (PGD) qui avait été élaborée sur le Pays de la Lys Romane et complète les études pôles d'échanges réalisées sur les gares de Lillers et Isbergues.

Suite à ces deux études «pôles d'échanges» réalisées en 2010/2011, l'AULAB continue d'accompagner les collectivités sur les projets de requalification des gares de Lillers et d'Isbergues vers la phase opérationnelle.



Gare d'Isbergues

- **Les projets de desserte ferroviaire**

La réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Merville-Armentières est actée (études complémentaires en cours par RFF). Les communes de Merville et de Sailly-sur-la-Lys, directement concernées, ont souhaité qu'une réflexion complémentaire soit menée par la réalisation d'une étude « pôle d'échanges » à Merville et « halte ferroviaire » à Sailly-sur-la-Lys.

Une étude réalisée par la Région sur la desserte ferroviaire du Bruaysis permet d'envisager la création d'une liaison TER entre Béthune et Bruay où une nouvelle gare pourrait être réalisée (site FOULON). En complément des nouvelles études qui vont être lancées par la Région, l'AULAB intégrera ce projet dans ses études en 2013.

Idem concernant l'étude de réouverture de la ligne Isbergues-Merville dont l'objectif principal est la desserte de l'entreprise ROQUETTE.



Ancienne ligne ferroviaire à Merville

Promouvoir l'usage des modes doux

- **La Véloroute Voie Verte (VWV)**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Régional des Vélo Routes Voies Vertes, des études ont été engagées en 2006-2007 par le Conseil Régional et ses partenaires pour proposer des tracés sur la section Dourges-Calais, repris dans le Document d'orientations Générales du SCoT de l'Artois.

En complément de ces études, l'AULAB a poursuivi la démarche afin d'établir des variantes de tracés entre Béthune et Saint-Venant, en partenariat avec les services de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., de la Communauté de Communes Artois-Lys, du Conseil Général du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

Les tracés proposés ont été validés par délibération par la Communauté de Communes Artois Lys et par les communes de cette intercommunalité.



- **Le Schéma Cyclable du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle**

L'AULAB appuie également le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle dans le cadre de la définition d'un schéma cyclable sur les territoires d'Artois Comm. et de la CCNE : ce schéma sera intégré dans le cadre du futur Plan de Déplacements Urbains.

- **La voie d'eau**

L'Office de Tourisme Intercommunal et Artois Comm. ont souhaité relancer la réflexion sur le tourisme et la voie d'eau (« tourisme fluvestre ») complémentaire des réflexions engagées par la Ville de Béthune sur la création d'un port de plaisance. Cette étude prospective pourrait être réalisée en 2013.



Vers un réseau de transport sécurisé et hiérarchisé

• L'Atlas routier de l'Accidentologie

Dans le cadre de l'Observatoire des déplacements de l'AULAB, deux publications sur le thème de l'accidentologie ont été réalisées.

Ce travail a été complété et affiné par la réalisation d'un atlas de l'accidentologie à l'échelle du SCoT de l'Artois ayant pour objectif de proposer une approche communale de l'accidentologie sur la période 2006-2010.

Le document est composé d'un chapitre introductif avec les éléments de méthode et les principaux résultats à l'échelle du SCoT de l'Artois, d'un chapitre par EPCI (principaux chiffres puis zoom sur les communes) et enfin d'un chapitre « préconisations » qui présente un panel d'aménagements qui peuvent être mis en



œuvre pour traiter une zone accidentogène ou anticiper un risque éventuel.

• Les études de réaménagement du réseau routier

Les nouvelles études sur la déviation de la RD 941 (Béthune-La Bassée) ont été lancées fin 2009 par le Département du Pas-de-Calais. Elles devraient prendre en compte (à confirmer) la liaison entre la RD 941 (déviation sud de Béthune) et la RD 937 (déviation de Noeux-les-Mines) ainsi que l'amélioration de la desserte du Port Fluvial de Béthune (projet de développement).

Une étude a également été lancée sur la liaison

RD 301/RD 941 et la RD 939 (axe Béthune/Saint-Pol-sur-Ternoise).

L'Agence pourrait accompagner ces études d'infrastructures routières qui sont également des vecteurs d'aménagement et de développement des territoires concernés, sous forme d'étude de contrat d'axe, afin de proposer des mesures réglementaires (PLU) tant de protection que de valorisation des fonciers riverains.

• Étude sur l'extension du port fluvial de Béthune (AEU)

Dans le cadre du développement du transport fluvial de marchandises, la CCI de l'Artois a engagé une réflexion sur le développement du port de Béthune, 3ème port régional en tonnage. Afin de bâtir un projet de réaménagement durable du port, tenant compte des contraintes

environnementales du site, la CCI a souhaité que l'AULAB engage une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Cette étude sera lancée en 2013.

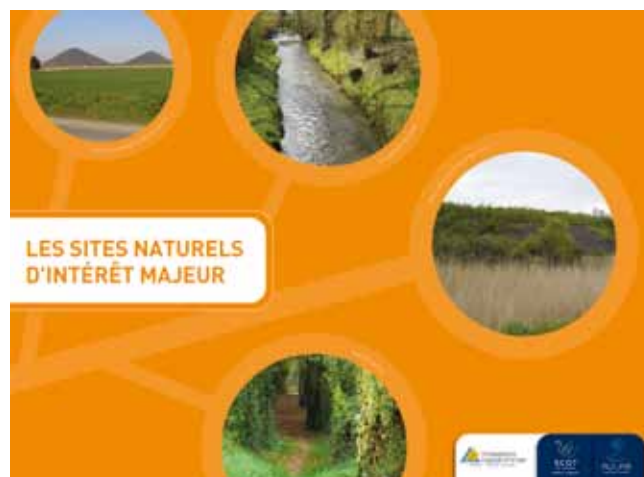
L'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire SCoT de l'Artois

L'Agence d'Urbanisme a coproduit avec la Mission Bassin Minier une étude de déclinaison du Schéma Régional de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCOT de l'Artois. Cette étude à caractère expérimental mais pouvant être reproduite (autres SCoT, Aire Métropolitaine de Lille...), s'est achevée en 2011 par des présentations de ce travail, notamment lors de multiples réunions au niveau régional, voire national, mais surtout par l'édition du document qui a été distribué à toutes les communes du territoire du SCoT de l'Artois et à tous les partenaires institutionnels et associatifs qui ont participé à son élaboration. Un dossier de l'AULAB « La Trame verte et bleue, un atout à préserver pour notre territoire » était remis avec l'ouvrage pour expliciter la méthodologie et la démarche suivie pour réaliser cet outil d'aide à la décision.

La finalité de cette étude est de retranscrire les sites naturels et ordinaires d'intérêt majeur («cœurs de nature») et les principes de corridors écologiques identifiés à l'échelle de la parcelle, dans les documents d'urbanisme locaux afin de les protéger. Cette action préfigure ainsi le futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique qui sera validé en 2013 et dont l'atlas constituera une illustration à l'échelle infra-régionale.

Un travail de déclinaison locale, réalisé sur la commune de Norrent-Fontes, a permis la prise en compte des orientations de la TVB dans son document d'urbanisme lors de sa révision. Un dossier de synthèse relatif à cette démarche expérimentale de déclinaison communale, permet de valoriser et de diffuser cette intégration exemplaire de la trame verte et bleue dans un document de planification.

De plus, un dossier technique a été élaboré afin d'apporter des solutions techniques aux bureaux d'études en urbanisme sur l'intégration de l'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois dans les documents d'urbanisme.



Les autres études

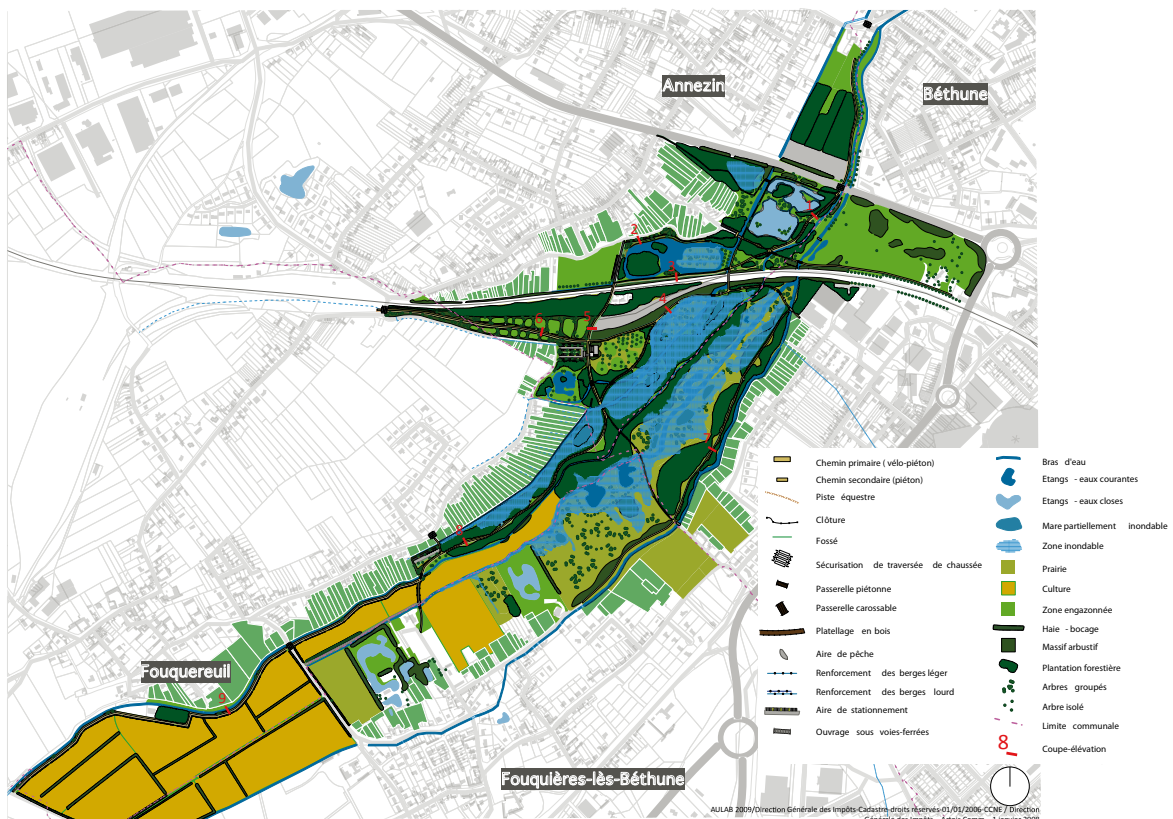
• Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) sur l'espace naturel intercommunal du Marais de la Lawe

Ce site de 45 ha à vocation intercommunale est situé en cœur d'agglomération sur 4 communes : Annezin et Béthune adhérentes à la Communauté d'Agglomération Artois Comm. et Fouquereuil et Fouquières-les-Béthune adhérentes à la Communauté de Communes Nœux et Environs. L'Approche Environnementale de l'Urbanisme a proposé un projet d'aménagement, sur le modèle du Parc de la Deûle (situé sur la Communauté Urbaine de Lille Métropole), qui intègre à la fois des espaces de nature préservée, des espaces naturels dédiés à l'observation et à la promenade et des espaces de loisirs.

Elle a été accompagnée d'un diagnostic faunistique et floristique. Les propositions de principes d'aménagements tant pour protéger et renaturer les zones humides de ce site que pour l'aménager pour l'ouverture au public ont été présentées en septembre 2011. En 2012, les 4 communes ont arrêté le schéma d'aménagement proposé. Elles ont sollicité l'EPF Nord-Pas-de-Calais pour engager le projet qui devrait être confié à la suite au Conservatoire des Espaces Naturels de Région. L'AULAB participera aux démarches qui seront lancées en 2013.

LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE FRÉQUENTATION DU PUBLIC

Le schéma global d'aménagement



- **Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Ville de Béthune**

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en cohérence et la modernisation de ses 2 réseaux de chauffage urbain, la Ville de Béthune a proposé, en accord avec l'ADEME au titre du «Fonds Chaleur », à l'AULAB de conduire cette étude qui porte sur un état des lieux, les enjeux et les préconisations en vue de lancer une nouvelle consultation de Délégation de Service Publique.

Cette étude intègre les problématiques de desserte des futurs éco-quartiers, mais aussi la réalisation d'une nouvelle chaufferie au bois énergie. Elle sera achevée mi 2013 pour permettre à la Ville de Béthune de lancer, éventuellement, une nouvelle Délégation de Service Public.

- **Participation aux groupes de travail pour le Plan Climat Territorial du Pays de la Lys Romane**

Le Pays de la Lys Romane a lancé sa démarche de Plan Climat Territorial en octobre 2008 avec l'horizon 2013 pour la réalisation de son programme d'actions. Celui-ci vise à l'excellence territoriale prônée dans la Charte de Pays en s'appuyant sur trois axes principaux que sont la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

C'est une action environnementale concertée entre tous les acteurs intervenants sur le territoire. L'AULAB est associée en tant que partenaire et participe aux différents groupes de travail pour la mise en œuvre du programme d'actions 2008-2013 et notamment la mise en place d'un nouveau Contrat d'Objectifs Territorial sur la période 2013-2015 qui verra la fin de la phase 1 du Plan Climat Territorial de la Lys Romane.

- **Participation au comité national d'évaluation de l'adaptation des aires urbaines au changement climatique**

L'Agence est membre du comité national d'évaluation de l'adaptation des aires urbaines au changement climatique, mis en place par l'ADEME dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Quatre agglomérations ont été choisies (Nantes, Grenoble, Montpellier et Béthune) pour tester un outil d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptations des territoires urbains aux effets des changements climatiques à l'horizon 2050.

Le colloque « Les villes de demain face aux défis climatiques et environnementaux » organisé par l'agence en novembre 2011 à l'initiative du Préfet de Région et de l'ADEME, a conclu cette phase d'étude préalable.

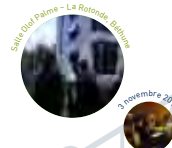
Un dossier de restitution des échanges a été diffusé mi-2012. A noter que la journée technique sur l'adaptation au changement climatique, organisée dans le cadre du FRAMEE, prévue fin 2012, a été reprogrammée le 18 juin 2013 et portera notamment sur les outils existants portant sur

l'évaluation des vulnérabilités et l'adaptation au changement climatique. Cette journée deviendra un rendez-vous annuel.



LES VILLES DE DEMAIN
FACE AUX DEFIS
ENVIRONNEMENTAUX
ET CLIMATIQUES

Outils,
méthodes
et bonnes
pratiques



Le document est téléchargeable sur notre site internet : www.aulab.fr



- **Participation aux travaux d'ENRx**

L'AULAB participe à la réflexion conduite par le Conservatoire d'espaces naturels régionaux (ENRX) sur le renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux (projet Renouer).

- **Participation au groupe de travail sur la mise en œuvre de la convention européenne des paysages dans la région Nord-Pas-de-Calais.**

L'Agence est associée à la réflexion sur la prise en compte des paysages régionaux, au sein d'un groupe de travail spécifique conduit par la DREAL. Cette démarche a pour but de décliner les objectifs de la convention européenne du paysage en les articulant avec les actions territoriales.

- **Participation au comité de gestion du Marais Pourri à Norrent-Fontes**

Ce comité est piloté par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

- **Participation au groupe de travail Clim'Agri du Plan Climat Territorial du Pays du Ternois**

- **Participation au comité de rédaction du cahier technique des Espaces Naturels Régionaux sur l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme.**

Un document sur le cadrage réglementaire, les outils techniques illustrés de nombreux exemples de déclinaison territoriale et d'intégration de cette thématique dans les documents de planification, devrait en être issu.



- **Participation de l'AULAB au travail de la Communauté de communes Artois Lys sur le foncier agricole et l'installation de porteurs de projets agricoles**

Les Observatoires de l'Agence

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général du Pas-de-Calais ont conclu avec l'AULAB des conventions de partenariat avec deux objectifs principaux visant à les accompagner dans la déclinaison territoriale de leurs politiques, notamment contractualisées et les aider dans l'amélioration de leur connaissance des territoires (échanges de données) et dans le suivi de l'évolution du territoire de l'Agence. Ces demandes se traduisent entre autres par des échanges de données et la réalisation de publications dont les lettres des quatre Observatoires actuels.

Pour l'année 2012, l' AULAB a réalisé 10 lettres d'Observatoire et 6 dossiers thématiques. Ces publications seront poursuivies en 2013.

•L'Observatoire des évolutions sociales et urbaines

4 publications de lettres ont été faites en 2012 :

- > Population et construction
- > La redéfinition unités urbaines et des aires urbaines 2010 de l'INSEE
- > Les migrations résidentielles
- > Population active et offre d'emploi

D'autres suivront en 2013 sur les thèmes des caractéristiques et des évolutions du parc de logement, l'analyse du foncier dans les PLU, les revenus des ménages...



•L'Observatoire de l'environnement

3 publications de lettres ont été faites en 2012 :

- > Caractéristiques et potentiels des sols
- > Des sols menacés à préserver
- > Les inondations: constats et outils de prévention

En 2013, seront étudiés les thèmes suivants : la publicité, la qualité de l'air en 2 parties (un observatoire et/ou un dossier complémentaire), les boisements, les paysages du SCoT, la biodiversité.



•L'Observatoire des déplacements

2 publications de lettre a été faite en 2012 :

- > Les déplacements domicile-travail
- > Les déplacements inter-territoires

En 2013, en plus de l'Atlas de l'accidentologie, les thèmes suivants seront étudiés : les déplacements domicile-étude, la fréquentation des gares, le point sur le trafic routier...



•L'Observatoire du développement économique

2 publications ont été faites en 2012 :

- > La fiscalité des collectivités en 2009
- > L'emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Béthune-Bruay

En 2013, pourraient être étudiés les thèmes suivants : un point sur les commerces de plus de 300 m², la fiscalité des collectivités, l'analyse des ZA/ZC de l'Artois (entreprises, emplois et foncier disponible). Un nouveau thème sera également abordé, celui du tourisme.



Les dossiers de l' AULAB

Ces dossiers sont publiés sous forme de notes de synthèse des études générales réalisées par l' AULAB.

6 dossiers ont été publiés en 2012 :

- > la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme,
- > la dynamique démographique du territoire,
- > les déplacements inter territoires,
- > la mobilité et le projet de TCSP,
- > la véloroute voie verte,

> les villes de demain face au changement climatique.

D'autres suivront en 2013 notamment sur le foncier mobilisable autour des gares, sur une vision prospective démographique de la jeunesse, sur l'évolution de la tâche urbaine, sur le logement social et la réforme de la loi SRU, sur le recensement général agricole, sur les 5 ans de mise en œuvre du FRAMEE...

>> Toutes nos publications sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l' AULAB à cette adresse : www.aulab.fr

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Outil transversal d'observation et d'analyse, le SIG apporte une dimension spatiale aux études. Il permet de situer les données dans l'espace, d'analyser leur répartition géographique, de les croiser entre elles et de transcrire les résultats sous forme cartographique.

• L'Atlas de l'accidentologie

La réalisation, entre 2011 et 2012, de l'atlas cartographique de l'accidentologie sur le territoire du SCoT de l'Artois, a nécessité la géolocalisation des 675 accidents recensés entre 2006 et 2010 dans les fichiers BAAC de la DDTM du Pas-de-Calais.

Un important travail de vérification et de remplacement des données a notamment été effectué, en concertation avec les commissariats de police et des gendarmeries du territoire.

L'Atlas, composé de plus de 250 cartes, développe une approche multi-scalaire. Les résultats sont présentés à l'échelle du SCoT de l'Artois et de chaque EPCI, puis déclinés à l'échelle communale en 3 types de cartes : localisation des accidents par type d'intersection, les usagers impliqués par accident, et les victimes tuées ou blessées hospitalisées par accident.



carte de localisation des accidents

une représentation par type de carrefours (en T, en X, en Y, en giratoire, hors intersection...) et selon la localisation de l'accident (précis ou à la rue)



carte des usagers impliqués

véhicule léger ou utilitaire
deux roues motorisées
bicyclette
piéton
poids-lourd



carte de blessés et tués par accidents

un pictogramme blessé ou tué
par type d'utilisateur impliqué

• Zonage des documents d'urbanisme

La version numérisée et géoréférencée des zonages des documents d'urbanisme du territoire du SCoT de l'Artois a été mise à jour ; elle intègre désormais les modifications et nouveaux zonages approuvés en 2012. Les changements concernent une vingtaine de communes. Par ailleurs, une base de données des zonages du Pays du Ternois a également été constituée.

L'AULAB travaille sur ce projet en concertation avec la DDTM 62, dans le cadre de leur démarche de numérisation des documents d'urbanisme, de manière à permettre l'utilisation d'un référentiel commun.

• Base des équipements

En 2012, le travail d'inventaire des équipements à l'échelle de la parcelle cadastrale s'est poursuivi pour atteindre un total de 6100 équipements recensés et 200 communes couvertes sur les 206 communes de notre territoire.

L'inventaire est structuré selon une nomenclature d'une soixantaine de classes, regroupées en grandes catégories : commerces de proximité, établissements culturels, établissements scolaires, principales structures publiques, lieux de restauration, édifices religieux, équipements sportifs et de loisirs, établissements médicaux...

Cette base de données, initialement entreprise dans le cadre de la réalisation des diagnostics fonciers, a pour vocation d'appuyer les missions d'observation de l'Agence, notamment par l'analyse de la distribution spatiale des équipements sur le territoire et de leur accessibilité.

Extrait de la base équipement sur une commune du SCoT de l'Artois



• Analyses à l'échelle infra-communale

L'opportunité récente pour les agences d'urbanisme de disposer de plusieurs bases de données très précises, à l'échelle de la parcelle cadastrale, ouvre de nouveaux champs d'observation. Deux bases complexes de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) – les fichiers fonciers

MAJIC3 et le fichier des Demandes de Valeurs Foncières (DVF) (recensant les transactions immobilières de 2005 à 2012) – vont notamment être explorées en 2013, dans la perspective d'une analyse fine de l'évolution du parc de logements.



Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
Centre Jean Monnet I-8 Avenue de Paris-Bat C-Entrée Piémont -62400 Béthune
Tél : 03 21 56 11 42-Fax : 03 21 56 17 03-contact@aulab.fr-www.aulab.fr